

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 05 janvier 2017

Etaient présents : Emmanuel REY, Sylviane BONNOT, Pierre LAPRAY, Pierre Louis PANAY, Vincent DUMOUX, Marie-Claire BERTHIER, Anne-Elisabeth BRUN, Françoise BUCHILLET, Eric LE MEVEL, Fabrice PLANCHON, Marie-Claude RENAUD, Mickaël SARRAZIN

Etaient excusés : Jean Pierre BERTRAND qui a donné pouvoir à Mme Sylviane BONNOT, Nathalie BUCHILLET qui a donné pouvoir à Françoise BUCHILLET, David BORDES

Etait absent : Jean-Louis PAILLARD

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le jeudi 05 janvier 2017 à 20 heures 30 sous la présidence de M. Emmanuel REY, Maire.

Secrétaire : Mme Françoise BUCHILLET

Compte rendu de la réunion du 22 décembre 2016

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Election des délégués au conseil communautaire du Grand Charolais

Le Maire rappelle au conseil municipal :

- l'arrêté de M. le Préfet de Saône et Loire en date du 16 décembre 2016 créant la communauté de communes du Grand Charolais à compter du 1er janvier 2017 dont la commune de LE ROUSSET-MARIZY est membre
- l'arrêté de M. le Préfet de Saône et Loire en date du 28 décembre 2016 fixant la composition du conseil communautaire du Grand Charolais à 75 sièges dont 2 sièges pour la commune de LE ROUSSET-MARIZY

Le Maire informe le conseil municipal que dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés en application de l'article L 273-11 du code électoral : il s'agit des membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau de la commune. Ainsi en fonction du nombre de sièges dont dispose la commune, le maire sera désigné, puis le premier adjoint, et ainsi de suite. Il et donc procédé à une nouvelle désignation.

Pour information, à compter du 1er janvier 2017, en prenant l'ordre du tableau de notre conseil municipal établi le 11 janvier 2016, sont désignés :

- M. Emmanuel REY, Maire, est conseiller titulaire
- Mme Sylviane BONNOT, 1ère adjointe, est conseillère titulaire.

Travaux

Chaudière salle communale Le Rousset

Le Maire rappelle au conseil municipal la demande de devis à trois entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir le devis de l'entreprise BERTHELON de GOURDON pour un montant de 14 500 € TTC.

Questions diverses

Contrat MNT

Le Maire informe le conseil municipal que la Mutuelle Nationale Territoriale a transmis un avenant au contrat d'assurances. Le taux de cotisation augmente et passe à 1,72 %.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte cet avenant et autorise le Maire à le signer.

Assurance remboursement sinistre

Le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'effraction à la salle communale du Rousset, un dossier a été constitué auprès de l'assurance GROUPAMA. Celle-ci a adressé un règlement d'un montant de 1 224,42 €. Pour encaisser cette somme, le conseil municipal doit se prononcer.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte cette indemnité de sinistre.

Local technique

Le Maire expose au conseil municipal que la commune doit envisager la construction ou l'achat d'un bâtiment pour entreposer tout le matériel de la commune et faire un atelier.

Le conseil municipal réfléchit à ce projet.

La séance est levée à vingt-deux heures vingt-huit.